

ASS LA RESPELIDO

Rue JEAN PAUL ROUQUEROL
HLM LA CHAPELLE
83200 TOULON

SIRET 34142593200017

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>5</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>8</i>
<i>Annexe des comptes</i>	<i>11</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>18</i>
<i>Amortissements</i>	<i>19</i>
<i>Provisions</i>	<i>20</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>21</i>
<i>Détermination de la Capacité d'Autofinancement</i>	<i>22</i>
<i>Tableau de Financement</i>	<i>23</i>
<i>Du résultat à la trésorerie</i>	<i>24</i>
<i>Variation des fonds propres</i>	<i>25</i>
<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	<i>26</i>

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 240	6 240		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.	14 907	14 907		
	Autres immobilisations corporelles	87 031	81 184	5 847	5 583
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	3 397		3 397	2 887
	TOTAL (II)	111 575	102 331	9 244	8 470
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	7 139		7 139	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	271		271	40
	Charges constatées d'avance	2 491		2 491	2 365
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	177 215		177 215	154 372
	TOTAL (III)	187 116		187 116	156 778
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	298 691	102 331	196 360	165 248

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	78 755	69 063
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	19 276	3 382
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	(74 132)	25 585
	Excédent ou déficit de l'exercice	4 724	(74 132)
	Total des fonds propres (situation nette)	28 622	23 898
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	40 599	40 599
	Total des autres fonds propres	40 599	40 599
	Total des fonds propres	69 221	64 498
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	24 833	22 361
	Total des provisions	24 833	22 361
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 640	1 045
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 887	11 908
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	78 779	65 436
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	102 306	78 389
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		196 360	165 248
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		4 723,65	(74 132,07)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		102 306	78 389
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	6 098	6 276
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	613 123	560 262
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		28 179
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	23 772	25 000
	Total des produits d'exploitation	642 993	619 716
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements	10 004	14 907
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	143 190	148 885
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 233	12 617
	Salaires	334 116	359 210
	Cotisations sociales	133 225	136 242
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 199	1 869
	Dotation aux provisions	2 472	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	2 483	1 923
	Total des charges d'exploitation	638 923	675 653
	RESULTAT D'EXPLOITATION	4 070	(55 936)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 070	(55 936)
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des immobilisations financières cédées		654	4 119
	Total des produits financiers		654	4 119
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			654	4 119
RESULTAT COURANT avant impôts			4 724	(51 818)
	Produits exceptionnels			393
	Charges exceptionnelles			22 708
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(22 315)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			643 646	624 228
TOTAL DES CHARGES			638 923	698 361
EXCEDENT ou DEFICIT			4 724	(74 132)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en euros

ANNEXE COMPLEMENTAIRE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 196 360 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 724 € avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

1 REGLES GENERALES

- 1.1 Conventions générales comptables appliquées
- 1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application
- 1.3 Informations à caractère fiscal

2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles
- 2.2 Créances
- 2.3 Dettes
- 2.4 Dépréciations inscrites au bilan
- 2.5 Fonds dédiés
- 2.6 Traitement des conventions de financement
- 2.7 Contributions volontaires
- 2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations
- 2.9 Informations sur la masse salariale
- 2.10 Evénements particuliers

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en euros

1. REGLES GENERALES

1.1 Conventions générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2025, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.2 « changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application »,
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Conformément au PCG, l'association CHRS La Respelido est admise à adopter une présentation simplifiée de l'annexe comptable du fait qu'elle ne dépasse pas, à la clôture de l'exercice, certains critères relatifs à sa taille (total bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice).

1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément au règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités des comptes annuels des associations et fondations, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement modifie notamment la présentation du compte de résultat, la définition du résultat exceptionnel et supprime la technique des transferts de charges.

Le résultat exceptionnel comprend exclusivement les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, au sens de l'article 513-5 du plan comptable général.

Les opérations ne répondant pas à cette définition sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon leur nature.

La technique des transferts de charges a été supprimée. Les opérations concernées sont comptabilisées selon leur nature économique.

Les remboursements et compensations de charges sont enregistrés en diminution des charges correspondantes.

Les refacturations de charges sont comptabilisées en produits d'exploitation.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dans les comptes de produits prévus à cet effet.

Ces changements de règles comptables peuvent affecter la comparabilité de certains postes du compte de résultat avec ceux de l'exercice précédent, sans impact sur le résultat net de l'exercice.

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en euros

1.3 Informations à caractère fiscal

L'association est considérée comme exonérée des impôts commerciaux du fait de ses activités et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.

2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableau des amortissements

Règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et la dépréciation des actifs

Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Immobilisations décomposables

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations a ou n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire d'immobilisations possédant un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Modalités d'amortissement retenues

Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).

Les taux les plus couramment appliqués sont les suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles	Mode (L/D)	Durée
Logiciels et immobilisations incorporelles	L	1 – 10 ans
Installation matériel et outillage	L	10 ans
Matériels de transport	L	3 – 5 ans
Matériels de bureau et informatique	L	2 – 5 ans
Mobiliers	L	5 – 10 ans

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en euros

2.2 Créances

Tableau Etat des créances et des dettes

On relève principalement :

Le poste « Avances et acomptes »: 7 139€

Le poste « Autres Créances » est de 271€.

2.3 Dettes

Tableau Etat des créances et des dettes

On relève principalement :

Le poste « Dettes fournisseurs » qui enregistre les factures d'achats non réglées au 31/12/2025 et les factures fournisseurs non reçues, concernant des dépenses à rattacher à l'exercice clos.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » comprend des cotisations sociales du dernier trimestre, non encore réglées au 31/12/2025, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachées.

2.4 Dépréciations inscrites au bilan

Tableau des provisions et dépréciations inscrites au bilan

Les dépréciations de l'actif

Néant

Les provisions inscrites au passif

La provision sur plus-value de cession d'actif : 40 599 €, provision règlementées.

La provision d'indemnité de départ à la retraite s'élève à 24 833 €.

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en euros

2.5 Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée, est inscrite en charge en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Au 31/12/2025, les fonds dédiés constitués sont à néant.

2.6 Traitement des conventions de financement

Tableau : Principales ressources d'exploitation de l'association – Subventions d'investissement non renouvelables - Suivi des fonds dédiés – Produits constatés d'avance

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association, lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur,
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (Cf2.5).

Les subventions d'investissement : Le Règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif supprime les mécanismes comptables liés aux subventions d'investissement ayant servi à financer des biens non renouvelables ou des biens renouvelables, et ne retient que les dispositions du Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

2.7 Contributions volontaires

Néant

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en **euros**

2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations

Engagements reçus

Néant

Autres informations

Néant

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en **euros**

2.9 Informations sur la masse salariale

Effectif de l'association

Effectif moyen en 2024 : 8.42 salariés équivalent temps plein

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006)

139 563 €

2.10 Événements particuliers

Néant

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	6 240					6 240
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 240					6 240
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 907					14 907
	Instal., agencement, aménagement divers	32 844					32 844
	Matériel de transport	19 485					19 485
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	32 240		2 463			34 703
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 475		2 463			101 938
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 887		894		383	3 397
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 887		894		383	3 397
TOTAL		108 602		3 357		383	111 575

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	6 240			6 240
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 240			6 240
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 907			14 907
	Autres instal., agencement, aménagement divers	31 650	782		32 432
	Matériel de transport	19 485			19 485
	Matériel de bureau, mobilier	27 850	1 417		29 267
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 892	2 199		96 092
TOTAL		100 132	2 199		102 331

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	40 599			40 599
	PROVISIONS REGLEMENTEES	40 599			40 599
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	22 361	2 472		24 833
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22 361	2 472		24 833
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		62 960	2 472		65 432
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 472		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 397		3 397
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	271	271	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	2 491	2 491	
	TOTAL DES CREANCES	6 159	2 762	3 397
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 640	1 640		
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 887	21 887		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	34 114	34 114		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 699	36 699		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 966	7 966		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	102 306	102 306		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Détermination de la capacité d'autofinancement

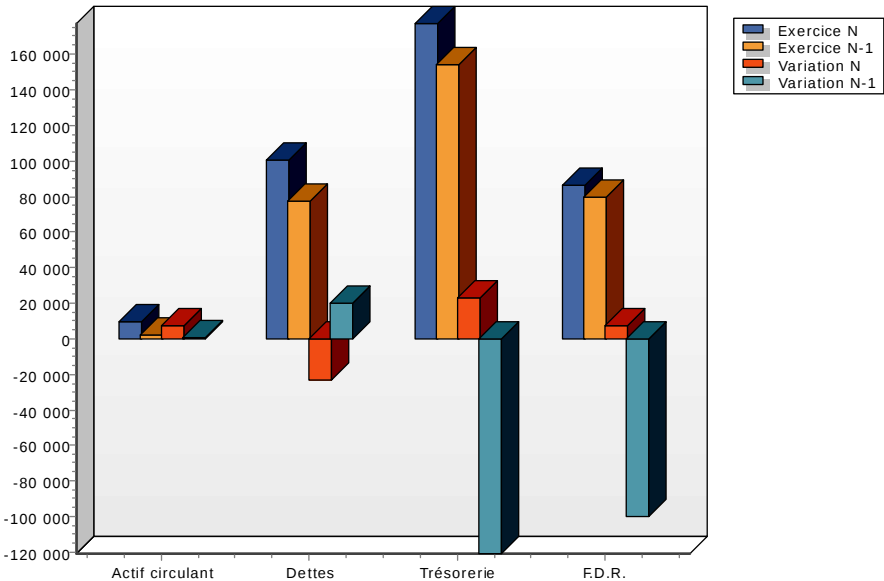
Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Nombre de mois de la période	12	12	12
Résultat net	4 724	(74 132)	25 585
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 671	1 869	5 314
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		24 775	5 181
+/- Plus ou moins values de cessions			
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	9 395	(97 038)	25 718

Tableau de Financement

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
Etat en valeurs brutes		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients				
	Autres créances	2 405	9 901	7 496	392
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 405	9 901	7 496	392
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	11 908	21 887	(9 979)	2 393
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	65 436	78 779	(13 343)	17 876
	TOTAL DETTES A COURT TERME	77 344	100 666	(23 322)	20 269
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(74 939)	(90 765)	(15 826)	20 661
TRESORERIE	Disponible	154 372	177 215	22 842	(120 747)
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				
	TOTAL TRESORERIE	154 372	177 215	22 842	(120 747)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		79 433	86 450	7 017	(100 086)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Du résultat à la trésorerie

Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros

Etat en valeurs nettes

31/12/2025

Impact sur la trésorerie

Recette

Dépense

Votre résultat comptable est de	4 724	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)	4 671	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)		
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son exploitation	9 395	
Votre entreprise a en plus bénéficié de :		
Financement externe		
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières	383	
Apports et comptes courants		
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice	7 446	
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes	7 829	
Mais votre entreprise a des :		
Éléments à financer		
Dividendes		3 357
Acquisitions d'éléments immobilisés		
Prélèvements et comptes courants		
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		6 851
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		10 208
Compte tenu de :		
La situation de trésorerie de l'exercice précédent	154 372	
La situation de trésorerie théorique à la fin de l'exercice devrait s'élever à	161 389	
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Variation des stocks		7 139
Acomptes versés		
Variation des créances clients		
Variation des autres créances		357
Acomptes reçus		
Variation des dettes fournisseurs	9 979	
Variation des autres dettes	13 343	
Besoins générés par le financement du cycle d'exploitation	15 826	
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de	177 215	

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	69 063	9 691			78 755
Autres réserves					
Report à nouveau	3 382	(83 823)	99 717		19 276
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs	25 585		(99 717)		(74 132)
Excédent ou déficit de l'exercice	(74 132)	74 132	4 724		4 724
Situation nette	23 898		4 724		28 622
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	40 599				40 599
TOTAL	64 498		4 724		69 221

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	3 840	3 708	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	3 840	3 708	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l’article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos au 31/12/2025

PRESENTE AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

LA RESPELIDO

Rue Jean Paul ROUQUEROL
83000 - TOULON

SIRET : 341 425 932 00017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

LA RESPELIDO

Siège social : Rue Jean Paul ROUQUEROL 83000 - TOULON

Aux membres de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA RESPELIDO, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre association.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

✓ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités des personnes constituant le Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels

Il appartient aux membres du conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il leur incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que

V

Bernard ROUX
BR AUDIT CONSULTING
Commissaire aux Comptes

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

❖ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

❖ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les membres du comité directeur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

❖ Il apprécie le caractère approprié de l'application par les membres du Conseil d'Administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie également la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA GARDE, le 27 mai 2026.

Le Commissaire aux Comptes



Bernard ROUX
BR AUDIT CONSULTING

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 240	6 240		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	14 907	14 907		
	Autres immobilisations corporelles	87 031	81 184	5 847	5 583
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	3 397		3 397	2 887
	TOTAL (II)	111 575	102 331	9 244	8 470
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	7 139		7 139	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	271		271	40
	Charges constatées d'avance	2 491		2 491	2 365
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	177 215		177 215	154 372
	TOTAL (III)	187 116		187 116	156 778
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	298 691	102 331	196 360	165 248

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

V-

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	78 755	69 063
	Autres		
	Report à nouveau	19 276	3 382
FONDS PROPRES	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	(74 132)	25 585
	Excédent ou déficit de l'exercice	4 724	(74 132)
	Total des fonds propres (situation nette)	28 622	23 898
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	40 599	40 599
	Total des autres fonds propres	40 599	40 599
	Total des fonds propres	69 221	64 498
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	24 833	22 361
	Total des provisions	24 833	22 361
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 640	1 045
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 887	11 908
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	78 779	65 436
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	102 306	78 389
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	196 360	165 248
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	4 723,65	(74 132,07)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	102 306	78 389
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	6 098	6 276
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	613 123	560 262
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		28 179
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	23 772	25 000
Total des produits d'exploitation		642 993	619 716
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements	10 004	14 907
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	143 190	148 885
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 233	12 617
	Salaires	334 116	359 210
	Cotisations sociales	133 225	136 242
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 199	1 869
	Dotation aux provisions	2 472	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	2 483	1 923
Total des charges d'exploitation		638 923	675 653
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 070	(55 936)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 070	(55 936)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		654	4 119
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des immobilisations financières cédées			
Total des produits financiers			654	4 119
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			654	4 119
RESULTAT COURANT avant impôts			4 724	(51 818)
	Produits exceptionnels			393
	Charges exceptionnelles			22 708
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(22 315)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			643 646	624 228
TOTAL DES CHARGES			638 923	698 361
EXCEDENT ou DEFICIT			4 724	(74 132)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				



Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en euros

ANNEXE COMPLEMENTAIRE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 196 360 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 724 € avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

1 REGLES GENERALES

- 1.1 Conventions générales comptables appliquées
- 1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application
- 1.3 Informations à caractère fiscal

2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles
- 2.2 Créances
- 2.3 Dettes
- 2.4 Dépréciations inscrites au bilan
- 2.5 Fonds dédiés
- 2.6 Traitement des conventions de financement
- 2.7 Contributions volontaires
- 2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations
- 2.9 Informations sur la masse salariale
- 2.10 Evénements particuliers

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en euros

1. REGLES GENERALES

1.1 Conventions générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2025, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.2 « changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application »,
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Conformément au PCG, l'association CHRS La Respelido est admise à adopter une présentation simplifiée de l'annexe comptable du fait qu'elle ne dépasse pas, à la clôture de l'exercice, certains critères relatifs à sa taille (total bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice).

1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément au règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités des comptes annuels des associations et fondations, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement modifie notamment la présentation du compte de résultat, la définition du résultat exceptionnel et supprime la technique des transferts de charges.

Le résultat exceptionnel comprend exclusivement les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, au sens de l'article 513-5 du plan comptable général.

Les opérations ne répondant pas à cette définition sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon leur nature.

La technique des transferts de charges a été supprimée. Les opérations concernées sont comptabilisées selon leur nature économique.

Les remboursements et compensations de charges sont enregistrés en diminution des charges correspondantes.

Les refacturations de charges sont comptabilisées en produits d'exploitation.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dans les comptes de produits prévus à cet effet.

Ces changements de règles comptables peuvent affecter la comparabilité de certains postes du compte de résultat avec ceux de l'exercice précédent, sans impact sur le résultat net de l'exercice.

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en euros

1.3 Informations à caractère fiscal

L'association est considérée comme exonérée des impôts commerciaux du fait de ses activités et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.

2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableau des amortissements

Règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et la dépréciation des actifs

Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Immobilisations décomposables

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations a ou n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire d'immobilisations possédant un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Modalités d'amortissement retenues

Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).

Les taux les plus couramment appliqués sont les suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles	Mode (L/D)	Durée
Logiciels et immobilisations incorporelles	L	1 – 10 ans
Installation matériel et outillage	L	10 ans
Matériels de transport	L	3 – 5 ans
Matériels de bureau et informatique	L	2 – 5 ans
Mobiliers	L	5 – 10 ans

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en euros

2.2 Créances

Tableau Etat des créances et des dettes

On relève principalement :

Le poste « Avances et acomptes » : 7 139€

Le poste « Autres Créances » est de 271€.

2.3 Dettes

Tableau Etat des créances et des dettes

On relève principalement :

Le poste « Dettes fournisseurs » qui enregistre les factures d'achats non réglées au 31/12/2025 et les factures fournisseurs non reçues, concernant des dépenses à rattacher à l'exercice clos.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » comprend des cotisations sociales du dernier trimestre, non encore réglées au 31/12/2025, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachées.

2.4 Dépréciations inscrites au bilan

Tableau des provisions et dépréciations inscrites au bilan

Les dépréciations de l'actif

Néant

Les provisions inscrites au passif

La provision sur plus-value de cession d'actif : 40 599 €, provision règlementées.

La provision d'indemnité de départ à la retraite s'élève à 24 833 €.

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en euros

2.5 Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée, est inscrite en charge en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Au 31/12/2025, les fonds dédiés constitués sont à néant.

2.6 Traitement des conventions de financement

Tableau : Principales ressources d'exploitation de l'association – Subventions d'investissement non renouvelables – Suivi des fonds dédiés – Produits constatés d'avance

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association, lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur,
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (Cf2.5).

Les subventions d'investissement : Le Règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif supprime les mécanismes comptables liés aux subventions d'investissement ayant servi à financer des biens non renouvelables ou des biens renouvelables, et ne retient que les dispositions du Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

2.7 Contributions volontaires

Néant

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en euros

2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations

Engagements reçus

Néant

Autres informations

Néant

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

Etat exprimé en euros

2.9 Informations sur la masse salariale

Effectif de l'association

Effectif moyen en 2024 : 8.42 salariés équivalent temps plein

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006)

139 563 €

2.10 Événements particuliers

Néant

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	6 240					6 240
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 240					6 240
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 907					14 907
	Instal., agencement, aménagement divers	32 844					32 844
	Matériel de transport	19 485					19 485
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	32 240		2 463			34 703
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		99 475		2 463			101 938
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 887		894		383	3 397
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 887		894		383	3 397
TOTAL		108 602		3 357		383	111 575

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	6 240			6 240
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 240			6 240
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 907			14 907
	Autres instal., agencement, aménagement divers	31 650	782		32 432
	Matériel de transport	19 485			19 485
	Matériel de bureau, mobilier	27 850	1 417		29 267
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 892	2 199		96 092
TOTAL		100 132	2 199		102 331

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	40 599			40 599
	PROVISIONS REGLEMENTEES	40 599			40 599
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	22 361	2 472		24 833
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22 361	2 472		24 833
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		62 960	2 472		65 432
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 472		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 397		3 397
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	271	271	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	2 491	2 491	
	TOTAL DES CREANCES	6 159	2 762	3 397
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 640	1 640		
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 887	21 887		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	34 114	34 114		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 699	36 699		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 966	7 966		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	102 306	102 306		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
	Nombre de mois de la période	12	12	12
Résultat net		4 724	(74 132)	25 585
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		4 671	1 869	5 314
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			24 775	5 181
+/- Plus ou moins values de cessions				
- Subventions d'investissement rapportées au résultat				
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE		9 395	(97 038)	25 718

Tableau de Financement

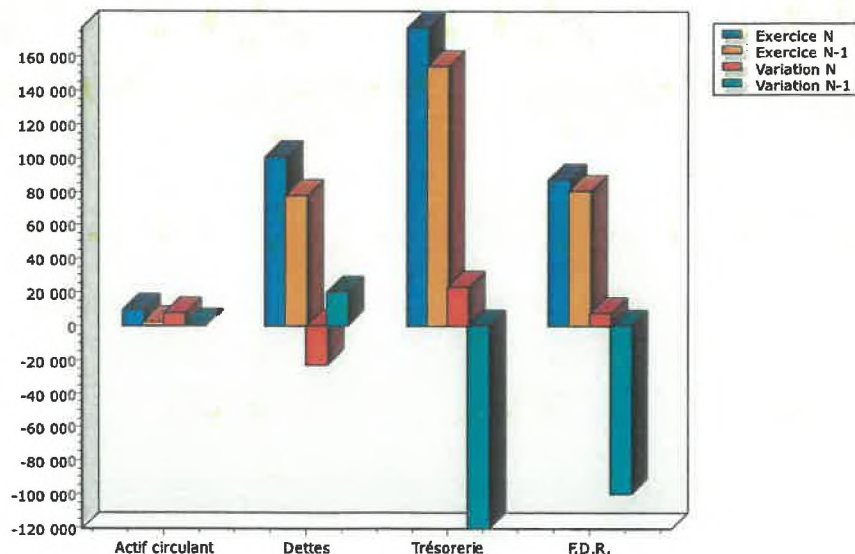
Etat exprimé en euros

Etat en valeurs brutes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients				
	Autres créances	2 405	9 901	7 496	392
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 405	9 901	7 496	392
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	11 908	21 887	(9 979)	2 393
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	65 436	78 779	(13 343)	17 876
	TOTAL DETTES A COURT TERME	77 344	100 666	(23 322)	20 269
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(74 939)	(90 765)	(15 826)	20 661
TRESORERIE	Disponible	154 372	177 215	22 842	(120 747)
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				
	TOTAL TRESORERIE	154 372	177 215	22 842	(120 747)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		79 433	86 450	7 017	(100 086)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Du résultat à la trésorerie

Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros

Etat en valeurs nettes

31/12/2025

Impact sur la trésorerie

Recette

Dépense

Votre résultat comptable est de	4 724	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)	4 671	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)		
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son exploitation	9 395	
Votre entreprise a en plus bénéficié de :		
Financement externe		
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières	383	
Apports et comptes courants		
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice	7 446	
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes	7 829	
Mais votre entreprise a des :		
Éléments à financer		
Dividendes		
Acquisitions d'éléments immobilisés		3 357
Prélèvements et comptes courants		
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		6 851
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		10 208
Compte tenu de :		
La situation de trésorerie de l'exercice précédent	154 372	
La situation de trésorerie théorique à la fin de l'exercice devrait s'élever à	161 389	
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Variation des stocks		
Acomptes versés		7 139
Variation des créances clients		
Variation des autres créances		357
Acomptes reçus		
Variation des dettes fournisseurs	9 979	
Variation des autres dettes	13 343	
Besoins générés par le financement du cycle d'exploitation	15 826	
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de	177 215	

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	69 063	9 691			78 755
Autres réserves					
Report à nouveau	3 382	(83 823)	99 717		19 276
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs	25 585		(99 717)		(74 132)
Excédent ou déficit de l'exercice	(74 132)	74 132	4 724		4 724
Situation nette	23 898		4 724		28 622
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	40 599				40 599
TOTAL	64 498		4 724		69 221

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	3 840	3 708	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	3 840	3 708	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTES**

Exercice clos au 31/12/2025

PRESENTE AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

LA RESPELIDO

Rue Jean Paul ROUQUEROL
83000 - TOULON

SIRET : 341 425 932 00017

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
--

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'articles R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce.

Fait à LA GARDE, le 27 mai 2026,

Le commissaire aux Comptes.



Bernard ROUX.
BR AUDIT CONSULTING.